

Le 6 décembre 2021 à 14 h 30, les membres du Comité Syndical se sont réunis, sur première convocation, Salle Alauna 21 à Secondigny. 38 délégués étaient présents dans la salle (quorum à atteindre : 28 délégués).

Le secrétaire de séance est M. Nicolas RAGOT, délégué de la commune de Sauzé-Vaussais.

Les consignes sanitaires sont rappelées.

En préambule, le Président accueille M. Sylvain Griffault, Maire de Melle et Vice-président de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou, en charge de l'aménagement, pilote du groupe de travail qui a élaboré un guide sur les bonnes pratiques de projets éoliens sur le territoire du Mellois-en-Poitou. Ce guide sera présenté aux élus dans les points « sujets à débattre ».

Puis le Président propose à M. Sébastien Godefroy, Adjoint au Directeur Général des Services de se présenter. Ce dernier a pris ses fonctions le lundi 8 novembre. Il vient du Conseil Départemental de la Vendée où il occupait le poste de Directeur contractualisation et ingénierie territoriale depuis 2018. Il a auparavant exercé pendant trois ans les fonctions de DGS au Syndicat départemental d'énergies de Dordogne.

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Tous les débats seront repris dans le procès-verbal de la séance.

Délibérations :

Administration – Ressources Humaines - Budget :

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du SIEDS du 18 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

🔗 *Délibération n°21-12-06-C-01-329*

2. ADHESIONS 2022 A DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le SIEDS adhère à différents organismes liés à ses activités. Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, de les reconduire pour 2022.

🔗 *Délibération n°21-12-06-C-02-330*

3. CESSIION DE MATERIEL (ORDINATEURS ET TELEPHONES PORTABLES)

Certains ordinateurs et portables ainsi que des téléphones mobiles ne sont plus assez performants pour un usage par les services. Cependant, ils restent en état de fonctionnement. Conformément aux textes en vigueur, ceux-ci peuvent être cédés à titre gratuit soit :

- aux associations décrites à l'article L 3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui en feraient la demande ;
- au personnel du SIEDS qui en feraient la demande comme l'autorise l'article L3212-2-5° du CG3P.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, ces cessions de matériel.

🔗 *Délibération n°21-12-06-C-03-331*

4. DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET 2021

Cette décision modificative n°4 intervient principalement pour ajuster les crédits. Le Comité Syndical l'adopte à l'unanimité.

🔗 *Délibération n°21-12-06-C-04-332*

5. AUTORISATION D'EXECUTER DES INVESTISSEMENTS EN 2022

Le budget primitif 2022 ne sera voté qu'en mars 2022. Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, le Comité Syndical autorise le Président, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021, comme le prévoit le CGCT.

🔗 *Délibération n°21-12-06-C-05-333*

6. COMMUNE DE LA CRECHE : CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE AVEC ENEDIS

Le contrat de concession qui lie le SIEDS aux sociétés EDF et Enedis sur une partie du territoire de la Commune de la Crèche arrive à échéance, le 31 décembre 2021. Ainsi, le SIEDS propose pour ce territoire de :

- constater la survenance de l'échéance du contrat de concession qui lie le SIEDS aux sociétés EDF et Enedis sur une partie de ce territoire, au 31 décembre 2021
- décider d'unifier la gestion du service public de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur ce territoire à une date à définir après le 1er janvier 2022, en confiant ces missions aux sociétés GEREDIS Deux-Sèvres et SEOLIS sur toute la commune
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, et notamment arrêter le bilan technique et financier de fin du contrat de concession conclu avec EDF et Enedis le 12 décembre 1995
- autoriser le Président à négocier et conclure un avenant à la convention de concession qui lie le SIEDS aux sociétés GEREDIS Deux-Sèvres et SEOLIS, portant sur les modalités de reprise, à une date à définir après le 1er janvier 2022

Le Comité Syndical, accepte, à l'unanimité cette proposition telle qu'exposée ci-dessus.

🔗 *Délibération n°21-12-06-C-06-334*

Sujets à débattre :

7. SUBVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC

Le Programme Eclairage Public a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leur projet de travaux de remplacement des points lumineux vétustes, de mise en lumière d'un patrimoine communal, de séparation des réseaux ou d'ajout de points lumineux.

Après analyse des différentes demandes dérogatoires pour l'installation des mâts autonomes et des critères actuels dans le cadre du programme Eclairage Public, les élus de la Commission Relations aux Collectivités proposent d'échanger sur les modifications des critères de ce programme en attribuant un montant forfaitaire par point lumineux quelle que soit la solution technique retenue par la commune. Un dispositif solidaire pourrait être mis en place pour les points isolés. Ce sujet étant vaste, le Président souhaite qu'un groupe de travail se mette en place sur cette thématique.

8. EOLIEN : ETAT D'AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail Eolien a été mis en place afin d'organiser une réflexion sur le développement éolien en Deux-Sèvres avec des élus du territoire non exclusivement délégués du SIEDS.

M. Sylvain Griffault, Maire de Melle, Vice-président de la communauté de Communes Mellois en Poitou, en charge de l'aménagement a piloté un groupe de travail similaire qui a élaboré un guide communautaire sur les bonnes pratiques de projets éoliens du Mellois-en-Poitou. La démarche de concertation est alors présentée ainsi le projet.

Thématique :

9. CADASTRE SOLAIRE

Comme habituellement, une thématique est proposée aux membres du Comité. Lors de cette réunion, un point d'avancement sur le cadastre solaire est présenté. Le SIEDS est engagé depuis plusieurs années dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, les élus ont décidé de mettre à disposition un outil simple aux collectivités et aux habitants des Deux-Sèvres pour encourager le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique. L'outil donne une première réponse sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur une toiture, en indiquant la puissance possible à installer. Il s'agit d'une évaluation gratuite, les informations fournies n'engagent ni la collectivité ni le concepteur. Une démonstration de l'outil est présentée.

Informations :

10. COMMISSIONS SIEDS : COMPTE RENDU DES REUNIONS

Chaque vice-président présente les travaux de sa commission respective qui sont :

Commission Relations aux Collectivités

- Ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme via le SIGil'urba

Commission Concessions et Innovations

- Innovation : Projet Bassin d'Orage

- Val de Mignon : Syndicat de Mauzé sur le Mignon

- Négociations avec le groupe EDF (EDF+ENEDIS) pour le renouvellement de la concession de la commune de La Crèche

- Mobilité (Borne de recharge électrique) : mode de gestion

Commission Communication

*GROUPE SIEDS

- Cérémonie des vœux

- Carte de vœux 2022

- Magazine RSO

- Lettre Dynamots

*SIEDS

- Organisation AG 2022

- Espace collectivité

- Concours Écoloustics

- La Maison de l'Énergie

Plan de communication rénovation énergétique des bâtiments publics

*SÉOLIS

- Inauguration/point presse 1ère injection sur le réseau gaz naturel (Airvault)

*SÉLIA

- Participation au salon Equip'HPA

*GÉRÉDIS

- Convention SDIS

- Rapports qualité de service et code de bonne conduite

- Remise édition papier Turpe 6

11. CONCERTATION SUR LE SCHEMA INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Le SIEDS a fait évoluer ses statuts par délibération du Comité Syndical n°19-06-03-C-14-146 du 3 juin 2019 afin d'intégrer la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques prévue à l'article L 2224-37 du code général des Collectivités territoriales (CGCT). Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) parue le 26 décembre 2019 au journal officiel (loi n°2019-1428) et au titre des transferts de cette compétence par les huit intercommunalités à fiscalité propre du département des Deux-Sèvres, le SIEDS a décidé de porter un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE) dans le cadre prévu à l'article L 353-5 du code de l'énergie. L'objectif de ce SDIRVE est d'aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés,
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie,
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Dans ce contexte, le Comité Syndical est informé qu'un travail de concertation pour l'élaboration de ce schéma avec toutes les parties prenantes sera engagé dès le 16 décembre prochain.

12. RENOVATION ENERGETIQUE : ETAT D'AVANCEMENT

Un point d'étape concernant la thématique Rénovation Énergétique est donné : 43 audits sont prévus dans la première vague, 24 commandes ont été passées (soit 24 dossiers complets) pour un montant de 62 000€ et environ 12 sites ont été visités.

Rappel important : la commande n'est passée que lorsque le dossier est complet.

De plus, 10 demandes ont été formulées au SIEDS (3 demandeurs ont engagé les travaux à la suite de l'accord du SIEDS et 7 demandes sont en attentes de valorisation du potentiel de CEE pour définir la prime du SIEDS).

Réaliser un audit énergétique est une étape indispensable pour valoriser au mieux le programme de soutien à l'investissement.

Il est conseillé de contacter idéalement le SIEDS même en amont des entreprises, architectes ou maîtrise d'œuvre.

13. GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE

Le marché subséquent MS4 concernant les points de livraison dont la puissance est supérieure à 36KVa et le MS5 pour les points de livraisons dont la puissance est inférieure à 36KVa du groupement d'achat d'électricité lancé par le SIEDS arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Ceux-ci ont été relancés sur les territoires des trois opérateurs à savoir GEREDIS, ENEDIS et SRD. Un seul candidat a répondu et a été retenu, il s'agit de SÉLIA.

14. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Les élus ont pris connaissance des décisions du Bureau Syndical et du Président en application des délégations autorisés par le Comité Syndical.

15. CALENDRIER DU 1ER SEMESTRE 2022

*Réunions institutionnelles :

Lundi 31 janvier 2022 à 14h30 : Bureau Syndical

Lundi 21 février à 14h30 : Comité Syndical

Lundi 7 mars 2022 à 14h30 : Bureau Syndical

Lundi 21 mars 2022 à 10h00 : Comité Syndical

à 14h00 : Assemblée Générale

Lundi 13 juin 2022 à 14h30 : Bureau Syndical

Lundi 27 juin 2022 à 10h00 : Comité Syndical (déjeuner à suivre)

Juin/septembre : Assemblée Générale dans les territoires

*Réunions des commissions :

Relations aux Collectivités : 14 décembre 2021 à 10h00 au SIEDS

Transition Énergétique : 13 janvier 2022 à 10h30 à SEOLIS

Concessions & Innovations : 18 janvier 2022 à 10h00 au SIEDS

Concessions & Innovations : 8 février 2022 à 10h00 (lieu à définir)

Communication : 10 février 2022 à 10h00 au SIEDS

16. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Le Président remercie les élus pour leur présence.

Fin de séance.